

Pratique des prix de transfert

L'équipe de conseillers fiscaux KZP possède une vaste expérience dans le domaine des prix de transfert.

Elle comprend non seulement la préparation de la documentation de prix de transfert et des analyses comparatives, mais aussi des analyses économiques utilisées dans les procédures judiciaires et d'arbitrage.

Nos avocats, conseillers fiscaux et analystes constituent une équipe dynamique et expérimentée, ce qui nous permet de fournir des solutions d'entreprise de pointe à nos clients.

Nos spécialistes ont acquis une vaste expérience en collaboration avec des entreprises multinationales, particulièrement avec ceux dont les sièges sociaux sont situés aux États-Unis, au Japon, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Italie.

Nous possédons une grande expérience en préparation de la documentation des transactions suivantes : transfert de technologie, services de gestion, de consultation, de comptabilité, de conseil juridique, vente de marchandises, de matières premières, de produits, prêts inter-entreprises, contrats FX-Spot et FX Forward, services de Mobile Device Management, service intra-groupe à faible valeur ajoutée.

Gamme de services:

- préparation de la documentation de prix de transfert
- mise en place de la politique de prix de transfert
- identification et gestions des risques liés aux prix de transfert
- préparation des analyses comparatives (*benchmark studies*),
- soutien lors des contrôles fiscaux et procédures judiciaires
- préparation des analyses économiques et commerciales en vue de procédures judiciaires et d'arbitrage
- accords de prix préalables (APA)
- procédures amiables (MAP)
- formation en matière de prix de transfert
- conseil dans le domaine des zones économiques exclusives



Tomasz Zaleski
Conseiller fiscal.
Chef du département de fiscalité et de comptabilité.

téléphone: +48 22 326 9600
mobile: +48 883 323 459
email: t.zaleski@kochanski.pl



Szymon Balcerzak
Juriste, analyste.
Chef de l'équipe de prix de transfert.

téléphone +48 326 9600
mobile: + 48 602 672 947
email: s.balcerzak@kochanski.pl

Changements révolutionnaires en matière de prix de transfert en 2017. Êtes-vous bien préparé ?

Conformément aux nouvelles réglementations, le niveau des obligations concernant la documentation de prix de transfert dépendra de revenus ou de frais déclarés par un contribuable.

Généralement, les transactions d'un type particulier dont la valeur combinée dépasse 50 mille EUR seront soumises à l'obligation de documentation *local file*. L'augmentation de la valeur des transactions créera de nouvelles obligations (préparation de *benchmark study*, *master file*, *country-by-country reporting*).

Nous vous invitons à assister à la réunion autour d'un petit déjeuner gratuite, qui se tiendra le 16 septembre 2016 à 10 h 00 dans le siège du bureau d'avocats Kochański, Zięba i Partnerzy, lors de laquelle nos spécialistes vous expliqueront les changements à venir.

Revenues / frais dans l'année précédente (millions EUR)	Valeur de transaction (mille EUR)	Obligations concernant les prix de transfert
< 2	-	manque d'obligations
2 - 3	50	préparation du local file qui contient entre autres : la description de la transaction, les cash-flow concernant les transactions, fonctions, actifs et risques pris par le contribuable, les méthodes de calcul des revenus
3 - 4	55	
4 - 5	60	
5 - 6	65	
6 - 7	70	
7 - 8	75	
8 - 9	80	
9 - 10	85	
10 - 11	90	
11 - 12	95	
12 - 13	100	
13 - 14	105	
14 - 15	110	
15 - 16	115	
16 - 17	120	
17 - 18	125	
18 - 19	130	
19 - 20	135	
20 - 30	140	préparation du master file qui contient des informations concernant le groupe des sociétés associées ; entre autres : l'identification de l'opérateur économique qui fait la documentation, la structure de l'organisation du groupe, la politique de prix de transfert, l'étendue des activités du groupe, le capital immatériel d'importance, la description de la situation financière du groupe
30 - 40	185	
40 - 50	230	
50 - 60	275	
60 - 70	320	
70 - 80	365	
80 - 90	410	
90 - 100	455	
100 - 750	500	
> 750	500	préparation (au niveau du groupe) du country-by-country reporting qui contient les informations sur les chiffres d'affaires, les impôts payés, les unités dépendantes et établissements étrangers qui font partie du groupe